

Rapport annuel du Syndicat suisse des marchands de bétail (SSMB) pour l'an 2013

Remarques préalables du Président

2013 était une nouvelle année riche en événements. Les changements sociaux de plus en plus rapides touchent également notre branche professionnelle. Notre Syndicat tente alors de relever les défis qui se présentent. Le nombre de personnes qui vivent dans des zones urbaines ne cesse de croître. Cette évolution influence les décisions politiques en Suisse de façon significative. Ecologisation, pérennité, sécurité alimentaire, optimisation des ressources, le bien des animaux, voici quelques mots et thèmes clés dont l'agriculture devra désormais s'occuper. Les conséquences ne sont cependant pas toujours positives. Bien que nous comprenions l'objectif de la politique fédérale, à savoir de tenir compte de ces tendances également dans le domaine de la politique agricole, il convient de constater que la politique agricole 2014-17, implémentée par le Conseil fédéral au cours de l'année sous revue, est tout sauf favorable à la production, alors que nous sommes confrontés à une population croissante et une demande de denrées alimentaires en hausse tant au niveau national qu'au niveau international.

Nous, les marchands de bétail, sommes également concernés par ce fait; en effet, une réduction de la production indigène va de paire avec un volume commercial réduit. Chacun lutte avec acharnement pour gagner des parts du marché. Ainsi, lors de notre travail quotidien en tant que Syndicat, nous devons constater que la solidarité entre les collègues diminue. Nous sentons cette lutte pour les parts du marché non seulement auprès de nos membres, elle peut aussi être constatée aux étapes de production précédentes et subséquentes de la chaîne de création de valeur de la viande. Les négociations difficiles relatives aux frais de pesage et administratifs en sont une preuve ; elles nous laissent deviner par quels moyens les luttes seront menées à l'avenir. Le Syndicat doit se préparer et s'adapter au fait que des solutions générales, appropriées pour toute la branche professionnelle, seront de plus en plus rares et que chacun tentera de créer pour soi-même une situation avantageuse sur le marché, basée sur ses propres idées et innovations.

Le commerce de bétail a besoin des producteurs, mais il a tout autant besoin des transformateurs. Cette double dépendance nous met souvent entre les deux fronts, entre les deux partenaires dont les intérêts divergent ; de plus, ils ne parlent pas la même langue. Alors que par le passé, le commerce (appelé autrefois par l'ancienne CBV à juste titre « entremetteur ») servait de lien entre les producteurs et les transformateurs, nous nous trouvons aujourd'hui de plus en plus entre les deux camps. Pour cette raison nous devons entreprendre toutes les démarches possible pour jouer notre rôle de « bâtisseur de ponts » et de discuter et de négocier avec les deux partenaires dans le but de trouver des solutions. En tant que groupe professionnel, nous devons impérativement tenir compte de cette situation lorsque nous déterminons nos activités futures. Dans de nombreux domaines, tant les consommateurs que les transformateurs feront valoir de nouvelles exigences. Cependant, la majorité des marchands ne peuvent pas y satisfaire seuls en raison de la taille de leur exploitation. Il incombe alors au Syndicat de proposer des prestations de service aux marchands, prestations qui devraient permettre à ces derniers de remplir les exigences croissantes. Pour cette raison, au cours de l'année sous revue, le SSMB a décidé de multiplier les travaux axés sur des projets en coopération avec les partenaires de la chaîne de création de valeur de la viande, dans le but de garantir, pour nos membres, le volume des échanges à moyen et à long terme.

Nous serons confrontés à de nouveaux défis importants. Pour les relever, nous devons maintenir les bons rapports avec les producteurs et les acheteurs. Il est alors important de nous concentrer sur les conditions cadres essentielles et d'éviter de nous disperser et de négliger nos tâches quotidiennes.

Pour terminer, je souhaite remercier les membres du Comité directeur, notamment le Vice-président Otto Humbel, les membres du Comité et notre Gérant Peter Bosshard qui, ensemble avec Mme Barbara Bislin, s'engage de manière très compétente en faveur de notre Syndicat. J'aimerais les remercier de l'excellent travail, toujours focalisé sur les objectifs que nous nous sommes fixés. Je souhaite par ailleurs adresser mes remerciements à toutes les organisations de la production et à leurs représentants ainsi qu'à tous les acheteurs de leur bonne collaboration tout au long de l'année. J'apprécie leur compréhension pour les préoccupations du commerce de bétail. Je tiens à inclure dans mes remerciements les administrations nationales et cantonales qui s'engagent en faveur du commerce privé de bétail par leur soutien et leurs nombreux services.

Le Président du Syndicat suisse des marchands de bétail (SSMB)
Carlo Schmid-Sutter

Oberegg, en février 2014

1. Les marchés pendant l'année sous revue

1.1 Le marché des vaches de boucherie asséché

Durant presque toute l'année, la disponibilité du bétail de transformation était insuffisante, tandis que le scandale concernant la viande de cheval détectée dans des produits finis (lasagne) a animé la demande de vaches de boucherie suisses. Le prix a augmenté de CHF 6.- en janvier à CHF 7.20 par kilo de poids abattu en août. Les vaches destinées à l'engraissement étaient très recherchées. Au total, en 2013, 13'000 tonnes de viande de vache ont été importées, ce qui correspond à de la viande de 52'000 vaches; ce chiffre représente le double par rapport à l'année précédente.

1.2 Le bétail d'égal apporte des bénéfices

Le bétail d'égal a profité du volume réduit d'animaux de transformation. Moins de bétail d'égal ayant été disponible, la vente s'est avérée très bonne. Pour les taureaux, les acheteurs ont payé en moyenne un prix de CHF 8.52 par kilo de poids abattu. Les importations d'aloys de bœuf ont également augmenté par rapport à l'année précédente et s'élevaient à 5'300 tonnes, ce qui représente 10 pour cent de plus qu'en 2012.

1.3 Diminution du nombre de veaux d'égal

Des cheptels réduits de bétail laitier, il résulte un plus faible nombre de naissances de veaux et par conséquent moins d'abattages. En moyenne, les prix des veaux d'égal se situaient à 30 centimes au-dessus du niveau de l'année dernière. Début avril, dans le cadre d'une action d'emmagasiner, 500 tonnes de viande de veaux ont été stockées. Pendant les mois d'été, le marché des veaux était calme, les prix se situaient entre CHF 12.70 et CHF 12.90 par kilo de poids abattu. Après les vacances d'été, les prix ont augmenté, ceci bien que les nouvelles dispositions d'achat en vigueur à partir du 1^{er} septembre comportaient quelques incertitudes. A la fin de l'année, le prix s'élevait à CHF 15.60 par kilo de poids abattu.

A la mi octobre, l'offre de veaux destinés à l'engraissement a fortement augmenté, rendant difficile leur placement sur le marché. Suite à la hausse du prix du lait, les

producteurs de lait voulaient vendre les veaux au plus vite, alors que nettement moins de veaux ont été gardés dans les étables pour l'engraissement (PA 14-17, dimensions minimales des étables).

1.4 Revirement de la situation sur le marché des porcs

Suite à la diminution de la production de porcelets, nous avons constaté un revirement de la situation sur le marché des porcs. Les offres ont diminué de 3,4 pour cent. Au printemps, les porcs étaient très recherchés et un contingent de 3'700 tonnes de moitiés de porcs a été autorisé. A partir du mois de juin, le marché a bénéficié d'un nouveau souffle, provoquant des prix maximum de CHF 4.70 par kilo de poids abattu. Pendant l'année sous revue, le prix payé par kilo de poids abattu se situait en moyenne à CHF 4.50, donc à CHF 1.06 de plus que pendant l'année précédente qui pouvait être considérée comme très défavorable. La consommation de viande de porc par les ménages privés nous crée des soucis, car elle a une nouvelle fois diminué, cette fois-ci de 7 pour cent.

1.5 Situation positive sur le marché des agneaux

La viande d'agneau a été vendue à un bon prix tout au long de l'année. Le prix le plus bas se situait à CHF 10.50 par kilo de poids abattu, ce qui représente toujours 70 centimes de plus que l'année précédente. Au total, 6'150 tonnes de viande d'agneau ont été importées - quantité égale à celle de l'année dernière.

1.6 Marché du bétail d'élevage et de rente actif

Le marché du bétail d'élevage et de rente a profité d'un souffle positif au printemps et en été, lorsque la quantité de lait produit a diminué, le prix du lait a augmenté et les vaches laitières étaient recherchées. En juillet, aux marchés aux enchères, les vaches laitières coûtaient CHF 3'650. Ce prix a diminué en août à CHF 3'200, lorsque la sécheresse a entraîné une pénurie de fourrage. Entre septembre et la fin de l'année, le prix se situait au niveau de l'année précédente, à savoir à CHF 3'000. Pendant l'année sous revue, 272 animaux d'élevage ont été exportés depuis la Suisse, cela signifie 14 animaux de plus que l'année précédente.

2. Les activités du Syndicat

2.1 L'assemblée des délégués

La dernière assemblée des délégués ordinaire du SSMB a eu lieu le 4 mai 2013 au Restaurant zum Schützen à Aarau. Au terme des affaires statutaires, le professeur Bernard Lehmann, directeur de l'OFAG, a prononcé un discours consacré aux conséquences de la PA 14-17 sur la production de bétail et le commerce de bétail.

2.2 Le Comité

Le Comité du SSMB s'est réuni à deux reprises au cours de l'année sous revue. La 2^e séance a été organisée dans le cadre de la 7^e Journée du commerce de bétail le 26 octobre 2013 à Lupfig. Le Comité s'est occupé en détail de la situation sur les marchés et de l'administration croissante. Les frais de pesage et administratifs représentent un sujet de discussion permanent, il va de même de la prise en charge des frais dans la chaîne de production de viande. Le Comité a décidé d'élargir les prestations de service du Syndicat en faveur du commerce du bétail (assurance, conseils, projets, etc.).

2.3 Le Comité directeur

Le Comité directeur – véritable organe de pilotage du SSMB – s'est réuni à quatre reprises pendant l'année sous revue. Il s'est occupé de manière approfondie de la PA 2014-17 dont certaines dispositions inhibent fortement la production, ainsi que des conséquences de la PA 2014-17 pour le commerce de bétail. De nombreuses discussions ont eu lieu

concernant les marchés des veaux et les frais de pesage et administratifs. En outre, les ressources humaines au secrétariat, notamment dans le domaine de la formation et de la formation continue, ainsi que les prestations de service du Syndicat étaient des points importants à l'ordre du jour des séances du Comité directeur.

2.4 La Commission de cautionnement

Un cas de cautionnement est encore pendant, un acte de défaut de biens y relatif avait été établi en 2012. En 2013, 420 marchands de bétail ont conclu l'assurance de cautionnement auprès du SSMB, ce qui correspond à un montant total assuré de CHF 15'333'750.00.

Lors de la 101^e conférence annuelle du Concordat du commerce de bétail à Appenzell, les délégués ont décidé de dissoudre le Concordat à fin 2015. Ainsi, la prime pour l'assurance de cautionnement sera perçue la dernière fois en 2014.

2.5 La Commission pour la formation et la formation continue

En rapport avec les formations et les formations continues dans le domaine du commerce de bétail et des transports d'animaux, le SSMB a institué une commission *Développement professionnelle et Qualité*. Aucune séance de la commission ne s'est avérée nécessaire, tous les problèmes ayant pu être résolus par des discussions bilatérales.

2.6 Le secrétariat

En plus de la préparation et de l'exécution des tâches du Comité directeur, du Comité et de l'Assurance de cautionnement, le secrétariat était notamment occupé par les renseignements téléphoniques, par l'élaboration de prises de position et par l'entretien de contacts avec différents offices et partenaires du marché. Pendant l'année sous revue, le secrétariat était aussi particulièrement sollicité par l'organisation des cours de formation et de formation continue pour les transporteurs d'animaux et le commerce de bétail, ainsi que par les négociations en rapport avec les frais de pesage et administratifs. Le secrétariat avait intégré le Système de gestion de la qualité selon la norme ISO 9001 en 2008. Le 21 novembre 2013, il a passé avec succès l'audit de surveillance. Une autre tâche importante du secrétariat était l'envoi hebdomadaire des informations rapides du SSMB.

Le Gérant a en outre représenté le SSMB dans les groupes de travail et les commissions suivants:

- Membre du comité de politique agricole de l'Union suisse des arts et métiers
- Président de la Commission Communication de base/ Exportation (promotion des ventes) CTEBS
- Membre du Comité du groupe spécialisé TTS de Proviande
- Membre de la commission de recours PSA pour les contrôles privés des transports d'animaux
- Membre de la Commission SSMB/ASTAG développement de la profession et assurance de la qualité en rapport avec la formation et la formation continue dans le domaine des transports d'animaux
- Président de la Commission développement de la profession et assurance de la qualité en rapport avec la formation et la formation continue dans le domaine du commerce de bétail en collaboration avec les cantons
- Membres de la Commission *Marchés et pratiques commerciales* de Proviande
- Membre du Conseil d'administration d'Identitas (à partir du 2 mai 2013)
- Membre du Comité de l'Union Européenne du Commerce du Bétail et la Viande (UECBV)
- Divers groupes de travail temporaires de l'Office vétérinaire fédéral, l'Office fédéral de l'agriculture et Proviande qui s'occupent de thèmes spécifiques

Différents membres représentent en outre le SSMB dans les commissions suivantes:

- Conseil d'administration Proviande
- Conseil d'administration GVFI International AG
- Commission des marchés de Proviande
- Organe de pilotage de Proviande (membre consultant du service de classification)
- CH-assurance bétail de boucherie

Toutes les représentations du SSMB sont mentionnées nominativement à l'annexe 1.

2.7 Affiliation à l'UECBV

L'assemblée des membres de l'UECV a eu lieu les 20 et 21 septembre 2013 à Izmir (Turquie). Le SSMB a été représenté par Otto Humbel, Stetten et Peter Bosshard, Sarn. Après le traitement des affaires statutaires, les participants ont eu l'occasion de se faire une idée de l'agriculture en Turquie, à l'occasion de la visite d'une exploitation d'abattage et d'engraissement. Aujourd'hui, 75 pour cent des agriculteurs turques exploitent une surface de moins de 10 hectares. Dans l'exploitation d'abattage visitée, il était apparu à l'évidence que les exigences en matière de contrôles et d'hygiène ne correspondent en rien à celles stipulées dans nos lois ! Le 22 novembre 2013, Peter Bosshard a par ailleurs participé à la séance du Comité de l'UECBV à Bruxelles.

2.8 Responsabilités

Les responsabilités ont été réglées. Il existe désormais un organigramme donnant un aperçu clair de l'organisation du Syndicat suisse des marchands de bétail. La gestion du système de qualité est assurée par M. Peter Bosshard et Mme Barbara Bislin, avec le soutien d'Usys GmbH. Ce système est surveillé en permanence, amélioré et, si nécessaire, adapté. Des adaptations ont été faites dans le domaine des labels – par exemple concernant les animaux provenant des régions de montagne et d'alpage – et en rapport avec les exigences légales. Usys GmbH a implémenté le système de qualité auprès des marchands de bétail intéressés et procède aux audits internes du Syndicat et des différents marchands de bétail, garantissant ainsi le respect des exigences.

3. Activités politiques du Syndicat

3.1 Prises de position dans le cadre de procédures de consultation

Pendant l'année sous revue, le SSMB a pris position à différents projets d'ordonnances en rapport avec l'application de la politique agricole 2014-14 (PA 14-17). Une prise de position très détaillée a été rédigée dans le cadre de la consultation relative à l'ordonnance sur le bétail de boucherie. Le SSMB s'est prononcé tout particulièrement sur les marchés des veaux et sur la nouvelle réglementation de l'importation de viande.

3.2 Politique agricole 2014-2017

Le 23 octobre 2013, le Conseil fédéral a approuvé les dispositions d'exécution relatives à la politique agricole 2014-2017. L'élément central est l'ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture et, pour notre groupe professionnel, l'ordonnance sur le bétail de boucherie avec le changement de système en ce qui concerne le domaine de l'importation de viande. Les exploitations agricoles bénéficient de paiements directs d'un montant total de 2.8 milliards de francs par an. Le SSMB est d'avis que cette nouvelle politique agricole inhibe trop fortement la production. Par ailleurs, elle n'est pas suffisamment axée sur la croissance de la population au niveau national et international.

3.3 Changement de système dans le domaine de l'importation de viande

Lors de la session de printemps, le Conseil national s'est aligné sur le Conseil des Etats et a ainsi décidé de tenir compte des prestations en faveur de la production indigène dans le

système d'importation de viande. Le 6 novembre 2013, le Conseil fédéral a approuvé les dispositions d'exécution y relatives dans l'ordonnance sur le bétail de boucherie. A partir de 2015, 40 % des parts de contingent tarifaire de viande bovine, ovine, caprine et chevaline seront attribuées en fonction du nombre d'animaux abattus.

Le Conseil fédéral a l'intention de proposer au Parlement que la diminution des recettes consécutive au changement de système lors de la mise en adjudication des parts du contingent tarifaire de viande, de l'ordre de 37 millions de francs, soit compensée à partir de 2015 par une réduction du budget réservé aux mesures en faveur de l'économie animale (aides dans le pays et contributions à la sécurité de l'approvisionnement sur les surfaces herbagères). Restent réservés les 10 pour cent des parts de contingents – comme jusqu'à présent pour les animaux achetés aux enchères sur les marchés publics de bétail de boucherie.

3.4 Importations de viande assaisonnée - traitement préférentiel prévu dans les tarifs douaniers

Pendant l'année sous revue, le Conseil national ainsi que la CER Conseil aux Etats ont adhéré à une initiative parlementaire de l'UDC concernant l'abolition du traitement préférentiel prévu dans les tarifs douaniers pour la viande assaisonnée. Les bases légales en vigueur devraient dès lors être modifiées dans le sens que la viande assaisonnée, intégrée actuellement au chapitre 16 du tarif douanier – constituant ainsi une concurrence pour la viande au chapitre 2 du tarif douanier – fasse également partie du chapitre 2 du tarif douanier. La CER Conseil national devra alors élaborer une proposition y relative.

3.4 Révision de l'Ordonnance sur la protection des animaux

Au cours de l'année sous revue, le Conseil fédéral a révisé l'ordonnance sur la protection des animaux ainsi que plusieurs autres ordonnances s'y référant ; il a décidé de les faire entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Une des modifications concerne le transport des animaux. Afin de faciliter les contrôles, le chauffeur devra désormais retenir par écrit les durées de transport. De plus, la durée de transport recommencera à courir après une interruption de deux heures, pour autant que pendant cette interruption, les animaux aient été détenus dans un environnement respectant les conditions minimales de la stabulation.

3.5 Antibiotiques dans la médecine vétérinaire

La résistance aux antibiotiques est un sujet souvent repris par les médias. La vente d'antibiotiques utilisés dans la médecine vétérinaire a diminué de 8 pour cent par rapport à l'année précédente. En même temps, la présence de souches de staphylococcus aureus (MRSA) résistantes à la méticilline a triplée chez les porcs de boucherie. Le SSMB s'est penché sur la problématique et a décidé de participer aux projets traitant de l'antibiotique afin d'assurer le volume des transactions commerciales à long terme.

4. Activités du Syndicat sur le marché du bétail de boucherie

4.1 Commercialisation des veaux

Pendant l'année sous revue, de nombreuses discussions ont eu pour objet les veaux lourds et leur commercialisation. Au début de l'année, de nouvelles directives ont été mises en vigueur sur les marchés publics de veaux ; chaque veau est pesé et vendu aux enchères individuellement. Par ailleurs chaque changement de propriétaire doit être réalisé clairement et documenté. De manière générale on doit constater que ces nouvelles directives représentent plus de travail administratif et une bureaucratie accrue. Après de nombreux entretiens, le poids vivant maximal déterminant pour le continent d'importation sur les marchés a été augmenté de 250 kg de poids vivant à 265 kg de poids vivant.

Divers marchés de veaux ont été contrôlés par l'OFAG au cours de l'année sous revue. Les inspecteurs ont alors constaté que malgré les nouvelles directives, les dispositions de l'ordonnance sur le bétail de boucherie ne sont pas respectées sur les marchés publics de veaux. Ceci avait incité le Conseil fédéral à décider, lors de la révision de l'ordonnance sur le bétail de boucherie, à fixer à 161 jours au minimum l'âge des bovins acquis aux enchères sur des marchés publics surveillés pour pouvoir être pris en considération au titre de prestation en faveur de la production indigène. Cette disposition est valable à partir du 1er juillet 2014.

Le 26 juillet 2013, le Conseil d'administration de Proviande a approuvé de nouvelles recommandations pour la branche qui concernent les conditions d'achat des veaux. Cette décision a été précédée de nombreuses discussions, déclenchées par le problème de la couleur de la viande de veaux et la limite pour les futures déductions. En vertu de l'ordonnance sur la protection des animaux, à partir du 1er septembre 2013, les veaux doivent avoir un accès libre au fourrage grossier.

Cette recommandation pour la branche stipule que pour les veaux âgés de 160 jours au maximum et présentant une valeur Minolta L* de plus de 39, il n'y a aucune déduction pour la viande de veaux rougeâtre. Nous avons constaté rapidement que ces recommandations n'ont pas été appliquées partout. Le SSMB a par ailleurs signé la charte des veaux de la Protection suisse des animaux (PSA) avec son complément.

4.2 Adaptation de la table pour le bétail d'étable de Proviande

Les membres de la Commission *Marchés et pratiques commerciales* ont discuté à plusieurs reprises des conséquences sur la table des prix hebdomadaires des essais de dissection de bétail d'étable. Au cours de l'année sous revue, les déductions pour la classe MT ont été adaptées. De même, les échelonnements des prix pour les classes RG, MT et OB ont été modifiés sur la base d'essais de dissection de bétail d'étable. Le commerce et les transformateurs n'ont pas pu accepter les nouveaux échelonnements. Ainsi, aujourd'hui on applique souvent les „anciens“ échelonnements du prix lors des transactions avec les transformateurs.

4.3 Frais de pesage et administratifs

Les discussions relatives aux frais de pesage et administratifs – chargées d'émotions – ont une nouvelle fois mis à contribution le Syndicat tout au long de l'année sous revue. Afin de calmer quelque peu les négociations, les producteurs et le commerce de bétail ont trouvé un accord au 11 mars 2013, réglant la prise en charge des frais dans la chaîne de création de valeur de la viande. Nous avons également dû nous rendre compte que les négociations avec les transformateurs dans ce domaine ont échoué. Plus aucune discussion objective ne peut avoir lieu avec les transformateurs. A la fin de l'année, le SSMB a décidé de développer des projets avec les transformateurs, utiles à l'ensemble de la chaîne de création de valeur de la viande, diminuant le travail administratif (meilleure utilisation des logiciels existants) et générant une plus-value. Le but est d'indemniser les prestations complémentaires du commerce de bétail. Pour aller de l'avant, les marchands de porcs ont décidé de mettre à la charge des producteurs CHF 1.00 des frais de pesage et administratifs à partir du 31 mars 2014.

5. Activités et mesures dans le domaine des épizooties

Un bon statut d'épizooties est extrêmement important pour l'exercice du commerce de bétail. Ainsi, le Syndicat observe très attentivement l'évolution dans le domaine des épizooties au niveau national et international. Il est en contact permanent avec l'Office vétérinaire fédéral ainsi qu'avec les autorités vétérinaires cantonales. Au cours de l'année sous revue, les épizooties suivantes ont été observées particulièrement et ont fait l'objet de discussions :

5.1 Tuberculose

Début mars 2013, un cas de tuberculose bovine a été détecté dans le canton de Fribourg. Par la suite, on a appris que dans les cantons de Fribourg, de Valais et de Vaud, 23 animaux de 10 exploitations avaient été testés positifs. Le 11 septembre 2013, lors du contrôle de la viande d'une vache de quatre ans, abattue, provenant d'une exploitation du canton d'Appenzell Rhodes extérieur, la tuberculose bovine avait également été diagnostiquée. Les tests de laboratoire ont révélé que les cas TB-c en Suisse orientale n'ont pas de rapport avec les cas TB-c de Suisse romande. L'agent pathogène de Suisse orientale (*M. caprae*) a été détecté ces dernières années à plusieurs reprises dans la région du Vorarlberg et le Tyrol dans des populations d'animaux sauvages et, ponctuellement, également parmi les cheptels bovins. Les animaux de Suisse orientale se sont infectés lors de l'estivage en Autriche. Officiellement, la Suisse est toujours considérée comme libre de TBc.

5.2 Assainissement BVD

Depuis 2008, la Suisse applique avec succès un programme d'assainissement de la diarrhée virale bovine (BVD). Cette maladie est quasiment éliminée en Suisse, et pourtant, en 2013, 108 animaux PI sont nés sur 41 exploitations. Plus de 99.5 pour cent des exploitations de bovins sont libres de BVD. Grâce à cette situation réjouissante, au 1^{er} janvier 2013, les inspections virologiques des veaux nouveaux nés sur l'ensemble du territoire suisse par prélèvement par perforation de l'oreille ont pu être remplacées par une surveillance des cheptels sur la base d'échantillons de lait prélevés dans les citernes.

5.3 Virus Schmallerberg

En 2013, le virus Schmallerberg – détecté la première fois en automne 2011 en Allemagne du Nord – s'est répandu dans l'ensemble des états de l'UE et en Suisse. A l'ouest, il a été détecté pour la première fois en Estonie, en Lettonie, en Hongrie, en Slovénie et en Croatie. On suppose que quelque 80 pour cent des animaux présentent des anticorps. Pour suivre la situation de cette épizootie, on identifie les anticorps sur la base d'échantillons. La Russie et quelques états de l'ancienne Union Soviétique n'acceptent à l'importation que des animaux d'élevage dont le test sanguin montre un résultat négatif quant aux anticorps Schmallerberg. Pour cette raison, les pays de l'UE ne peuvent plus exporter des animaux vers ces pays, ce qui a paralysé le commerce y relatif.

5.4 Peste porcine africaine

La peste porcine africaine est une épizootie hautement contagieuse, détectée initialement seulement en Afrique, au sud du Sahara. Depuis 2007, cette maladie s'est largement répandue par le Caucase jusque dans les territoires à l'ouest de la Russie et s'approche désormais de l'Europe et de la Suisse. La transmission se fait essentiellement par le contact direct d'animaux infectés ou indirectement par l'administration de déchets alimentaires porteurs du virus. Le virus peut être transporté sur de longues distances par des outils, véhicules, chaussures ou habits contaminés.

6. Autres activités du Syndicat

6.1 Voyage au Pays-Bas

Du 24 au 26 septembre 2013,  marchands de bétail ont participé au voyage au Pays-Bas. Ils ont visité une grande exploitation d'engraissement de veaux et une entreprise de commercialisation de veaux (Vitelco). De plus, ils se sont rendus dans la plus grande entreprise de commercialisation de fleurs – Flora Holland. Par cette plateforme commerciale à Aalsmeer, chaque jour 21 millions de fleurs et 3 millions de plantes

changent de main. Il va de soi que la partie sociale et culinaire n'a pas été négligée et du temps a été consacré à l'échange d'idées et d'expériences.

6.2 Exportation d'animaux d'élevage

Afin de maintenir les contacts avec les clients et pour satisfaire la demande internationale d'animaux d'élevage suisses, la communauté de travail des éleveurs bovins suisses CTEBS a décidé, à titre de mesure d'entraide, de soutenir les exportations d'animaux d'élevage axé sur un projet. Pour les années 2013-2015, la CTEBS met à disposition CHF 250'000 par an pour favoriser l'exportation d'animaux d'élevage. Le montant maximum par animal d'élevage s'élève à CHF 500. En 2013, grâce à ce soutien financier, 32 bœufs Angus ont été exportés en Roumanie.

6.3 Transports d'animaux

En 2013, Proviande a procédé à une enquête concernant l'image de la viande. Les résultats montrent que les consommateurs observent de manière critique les transports d'animaux. L'étude a par ailleurs révélé que les consommateurs ont confiance en les transports d'animaux suisses et qu'ils les jugent conformes aux besoins des animaux.

Dans le domaine des transports d'animaux, le SSMB collabore étroitement avec l'ASTAG. Pendant l'année sous revue, le groupe spécialisé transports d'animaux de l'ASTAG a organisé trois réunions. Par ailleurs, le SSMB a participé à deux séances du comité du groupe spécialisé pour transports d'animaux et exploitations d'abattage conformes aux exigences de la protection des animaux. La commission de recours de la PSA s'est réunie pour une séance lors de laquelle les membres ont traité deux recours du domaine des contrôles de transports d'animaux.

6.4 Identitas

La banque de données sur le trafic des animaux se porte mieux, même si toutes les maladies d'enfant n'ont pas encore été éliminées. Le Syndicat suit de manière critique l'exploitation de la BDTA sur le portail agate.ch. Des propositions d'adaptation sont soumises via le conseil d'administration. En 2013, Identitas a lancé un projet en collaboration avec TSM Treuhand GmbH, qui a pour but d'examiner une collaboration plus étroite et une meilleure utilisation de synergies. Il conviendra par ailleurs de vérifier si une fusion et la création d'une nouvelle entreprise pourrait s'avérer judicieuse. Dans ce contexte, Identitas examine si la composition des actionnaires et leurs parts respectifs correspondent encore aux exigences de notre temps et si elle est suffisamment axée sur le marché.

6.5 Contacts avec nos partenaires du marché

Le SSMB tient à maintenir des contacts étroits avec les autorités et les partenaires du marché, aussi bien avec les producteurs qu'avec les transformateurs. Ainsi, pendant l'année sous revue, de nombreuses discussions ont eu lieu avec les transformateurs, l'Office fédéral de l'agriculture et l'Office vétérinaire fédéral, l'Union suisse des paysans, Swissporc, IG marchés publics, IP-Suisse, BIO-Suisse et l'Union Professionnelle Suisse de la viande au sujet de la situation sur les marchés et des questions à gérer au quotidien. De plus, le SSMB a régulièrement échangé des idées avec les associations du commerce de bétail et les marchands de bétail dans toute l'Europe.

6.6 Politique d'information

Pour le commerce de bétail, la communication rapide d'informations est déterminante. Le site internet du SSMB <http://www.viehhandel-schweiz.ch> s'est avéré très utile. Il est visité chaque jour par de nombreux intéressés. Les informations rapides du SSMB, envoyées par e-mail, se sont également avérées judicieuses.

7. Prestations de service du Syndicat

7.1 Mesures de formation, formation et formation continue

7.1.1 Remarques d'ordre général

Les formations sont planifiées, coordonnées et réalisées par le Syndicat suisse des marchands de bétail en collaboration avec l'Office vétérinaire fédéral, l'Office fédéral de l'agriculture, les cantons, l'ASTAG et d'autres partenaires. Le Syndicat suisse des marchands de bétail élabore le programme et le fait parvenir aux marchands de bétail. L'OVF a déclaré le SSMB, en collaboration avec l'ASTAG, formateur officiel du personnel du transport d'animaux (no 08/0040, valable jusqu'au 27 janvier 2014). Pour la formation et la formation continue dans le domaine du commerce de bétail, le SSMB a conclu un contrat de prestations avec les cantons, valable jusqu'au 31 août 2015. Le programme est régulièrement mis à jour.

En 2013, les cours de formation et de formation continue suivants ont eu lieu sous l'égide du SSMB:

Formations de base, cours d'introduction

Type de cours	Nbr. de cours	Nombre total de participants
Cours d'introduction commerce de bétail (3 jours)	1	27
Cours de base transports d'animaux (2 jours)	2	35
Cours d'introduction commerce/transport de chevaux	8	252

Formations continues

Type de cours	Nbr. de cours	Nombre total de participants
Transports d'animaux avec reconnaissance OACP (7 leçons)	17	241
Transports de volaille avec reconnaissance OACP (7 leçons)	4	42
Transports de chevaux avec reconnaissance OACP (7 leçons)	7	109
Commerce de bétail – transports d'animaux (7 leçons)	11	255
Transports de chevaux - commerce (7 leçons)	1	6
Commerce de bétail – transport d'animaux (cours partiels)	12	518
Formations continues reconnues individuelles		3

OACP = Ordonnance réglant l'admission des chauffeurs (RS 741.521)

Si l'on nivelle tous les cours de formation et de formation continue à 7 heures, le SSMB a assuré ce service pendant 58 jours à 7 heures ; 1'488 personnes en ont bénéficié.

7.1.2 Ressources humaines

Au 1^{er} décembre 2013, le SSMB a engagé M. Markus Jenni, Niederuzwil, pour un poste à 50 pour cent dans le domaine de la formation et de la formation continue. Comme par le passé, Markus Jenni consacrera les autres 50 pour cent à son activité auprès de l'office pour la sécurité alimentaire et les affaires vétérinaires du canton de Saint Gall. M. Jenni a considérablement contribué à la mise en place de la formation du SSMB. Par ailleurs, il est en mesure de faire le pont avec l'application pratique de la matière apprise pendant les cours de formation du SSMB.

7.1.3 Banque de données pour la gestion des formations et des formations continues

Pendant l'année sous revue, la banque de données pour la gestion de la formation et de la formation continue du personnel de transport d'animaux et le commerce de bétail a été complétée et adaptée en étroite collaboration avec Martha Software, Gipf-Oberfrick. La collaboration avec les cantons exige un travail intensif. Le SSMB fournit de grands efforts pour le maintien de cette banque de données. La convention de prestations avec les cantons devra dès lors être renégociée.

7.2 Assurances

Le montant cautionné de l'assurance de cautionnement est clairement défini. Suite à l'introduction de la taxe perçue à l'abattage au 1^{er} janvier 2014, le Concordat sur le commerce de bétail sera dissout au 1^{er} janvier 2015, ce qui rendra l'assurance de cautionnement caduque. Les membres du Comité se sont dès lors penchés sur des offres d'assurances – une nouvelle prestation de service du Syndicat. A l'avenir, le Syndicat souhaite proposer une assurance pour débiteurs et une assurance pour les transports d'animaux sous la forme d'une solution spécifique pour la branche professionnelle.

L'assurance « débiteurs » remplacera l'actuelle assurance de cautionnement. L'assurance dans le domaine des transports d'animaux permettra de combler les lacunes, à savoir les cas qui, aujourd'hui, ne sont couverts par aucune assurance. Afin d'obtenir des primes d'assurance favorables pour les membres du SSMB, différentes formes de collaboration ont été examinées. La décision a été prise en faveur de la collaboration avec le groupe Schunck. Ce dernier est un des plus grands groupes indépendants en matière d'assurance en Europe. La compétence clé de cette entreprise familiale, fondée en 1919, se situe dans le domaine des transports. Le groupe Schunck collabore d'ores et déjà avec le Syndicat allemand des marchands de bétail (Deutschen Viehhändler Verband) et le SSMB peut profiter de cette collaboration par des rabais sur les primes. Le groupe Schunck Gruppe élaborera une police d'assurance axée spécifiquement aux besoins du SSMB.

Le SSMB a également examiné en détail la question de l'introduction d'une assurance de droit privé pour les cas de cysticerques dont les animaux de boucherie sont touchés, qui ne sont pas vendus aux marchés publics de bétail de boucherie. Etant donné qu'il n'était pas possible de définir un goulot d'étranglement fiable et une solidarité pour la perception des primes, le Comité directeur a décidé de ne pas offrir une telle assurance.

7.3. Assurance qualité du SSMB

7.3.1 Producteurs et transformateurs

Le Syndicat suisse des marchands de bétail collabore étroitement avec les marchands, les clients et les fournisseurs. Il montre aux marchands de bétail les développements du marché.

Par l'envoi hebdomadaire des informations rapides, le SSMB informe ses membres sur les tendances perceptibles sur les marchés et sur l'évolution des différents secteurs du marché.

Le contact permanent du Syndicat avec les grands clients permet de connaître leurs exigences spécifiques qui peuvent ainsi être communiquées aux marchands concernés. Le Syndicat évalue en outre la satisfaction des grands clients.

Il est dans l'intérêt du Syndicat et de ses marchands de bétail, de maintenir de bons contacts avec les clients et les fournisseurs par des entretiens personnels. Le contact personnel, l'élimination immédiate de tout défaut ainsi que l'intervention rapide en cas de réclamation sont indispensables pour avoir des clients satisfaits et des fournisseurs fiables.

7.3.2 Evaluation des objectifs

Objectif	Analyse	Evaluation
Suppression de la taxe proportionnelle et nouvelle réglementation de la taxe d'abattage et de l'assurance de cautionnement.	Voir aussi le point 2.4. du rapport annuel. Introduction de la taxe d'abattage au 1.1.2014. Dissolution du Concordat des marchands de bétail à mi 2015. Assurance de cautionnement valable encore en 2014. Assurance « débiteurs » en préparation.	Correspond aux idées du SSMB. Assurance « débiteurs » en tant que solution pour le groupe professionnel en collaboration avec le groupe Schunck.
Réglementation claire du déroulement des marchés de veaux ainsi que participation à la conception des nouvelles conditions d'achat de veaux.	Voir aussi le point 4.1 du rapport annuel. Suppression des marchés des veaux au 1 ^{er} juillet 2014. Soutien pour la recommandation du groupe professionnel des veaux et signature de la charte de la PSA.	Aucune solution n'a pu être trouvée avec les producteurs en vue du maintien des marchés des veaux (la durée de détention de 60 jours n'a pas pu être soutenue).
Intégration de la certification en vertu de l'ODMA dans le système qualité du SSMB.	Voir aussi le point 7.3.4 du rapport annuel. Solution trouvée pour l'intégration de la certification en vertu de l'ODMA ; certification tous les deux ans en même temps que la certification ISO.	4 marchands de bétail avec certification ODMA et ISO combinée; certification au 31.12.2013.
Clarifications avec ASTA concernant la synchronisation des dispositions relatives à la protection des animaux et l'OTR.	Processus permanent pour synchroniser les lois déterminantes concernant le transport d'animaux. Discussions avec la PSA et les titulaires de label concernant les superstructures à 3 étages.	Travail politique de plus en plus important pour éviter la bureaucratisation des transports d'animaux.
Poursuite de l'optimisation des formations et des formations continues dans le domaine du commerce de bétail et du transport d'animaux.	Voir aussi le point 7.1 du rapport annuel. Lors de 58 jours de cours à 7 heures, 1'488 personnes ont suivi une formation ou une formation continue.	Les cours sont jugés bons à très bons. Principal point critiqué: la PSA et le comportement des conférenciers de la PSA
Information du corps de police et des cantons (offices vétérinaires) sur les formations et les formations continues.	Les décisions seront prises bilatéralement et en fonction de la situation. Contacts avec l'ASVC en cours. 3 policiers du canton de Zurich ont suivi le cours de base pour le transport d'animaux.	La collaboration avec les cantons n'est pas simple (intérêt ?). L'échange d'idées avec le comité de l'ASVC se développe favorablement.
Simplification de la communication concernant les formations et les formations continues pour la base.	Elaboration d'une conception pour une nouvelle page Internet en 2013. Diriger les clients activement vers le cours qui correspond à leurs besoins.	Objectif: réduire le nombre d'appels téléphoniques au secrétariat.
Introduction du système d'assurance qualité	Voir aussi le point 7.3.5 du rapport annuel. Audit de surveillance selon	Micarna et Ernst Sutter AG aussi exigeront à l'avenir la

Objectif	Analyse	Evaluation
auprès du Syndicat et des marchands de bétail.	la norme ISO-9001:2008 le 21.11.2013. Le 31.12.2013, 90 marchands de bétail adhèrent à la solution pour la branche (1 marchand uniquement ODMA).	certification des marchands de bétail. Application de cette exigence par Micarna à partir de 2014.
Eviter des interventions politiques supplémentaires concernant les frais de pesage et administratifs.	Voir aussi le point 4.3 du rapport annuel. Premier accord avec les producteurs conclu le 11 mars. Le commerce de porcs accepte l'offre de Suisseporcs au 31 mars 2014.	Les producteurs ont « cassé de nombreux pots ». Les négociations avec les transformateurs n'ont pas abouti. Le commerce doit lutter pour de meilleures marges!
Prévention des épizooties et lutte contre les épizooties	Voir aussi le point 5 du rapport annuel. La prévention des épizooties et la lutte contre les épizooties portent leurs fruits. Les mesures contre la tuberculose sont toujours efficaces et la Suisse jouit du statut « libre de tuberculose ». La peste porcine africaine se rapproche. L'OSAV a introduit le monitoring. Le statut des épizooties est bon et reconnu au niveau international.	La prévention des épizooties et la lutte contre les épizooties peuvent être considérées comme très efficaces. Grâce à la bonne et étroite collaboration avec les autorités vétérinaires et le système d'annonce efficace, des mesures peuvent être introduites immédiatement en cas de détection d'un cas de maladie.
Représentation de la branche du commerce de bétail au niveau politique	Le SSMB assure une représentation de la branche très intense et très respectée. Les entretiens annuels avec les transformateurs, les contacts réguliers avec les autorités et les organisations de la branche, les contacts internationaux par le biais de l'UECBV et des collègues du commerce, font partie des principales mesures.	Le SSMB entretient activement le réseau existant. Le Comité directeur accorde la priorité à l'élargissement de ce réseau. Des voies de décision directes permettent d'agir rapidement.
Communication	Chaque semaine, le Syndicat envoie par voie électronique une Newsletter contenant des informations d'actualité sur les marchés, etc.	La Newsletter est accueillie favorablement. Le problème réside dans la possibilité d'atteindre les membres ne disposant pas de connexion internet.

Les conclusions élaborées seront prises en considération lors de la formulation des objectifs et de la conception des programmes annuels ; elles seront surveillées en permanence.

7.3.3 Evaluation de la politique de gestion

La politique de gestion a été définie lors de la mise en place du système de gestion en 2008. Elle détermine la stratégie du Syndicat suisse des marchands de bétail. La concordance entre la politique de gestion et les objectifs de gestion permet de garantir une amélioration constante. La stratégie reflète la politique du Syndicat suisse des marchands de bétail. Les éléments stratégiques constituent le fondement des objectifs en matière de gestion 2014.

7.3.4 Evaluation du système de gestion

Le système de gestion peut également être considéré comme très bon. Ceci est confirmé par les déclarations et réactions positives des marchands de bétail adhérant à la solution par branche. Les marchands de bétail jugent le système efficace, clair et facilement applicable dans le travail quotidien. Leur évaluation de l'organisation des formations et de la politique d'information est également très positive.

Il est prévu de poursuivre l'évaluation du système de gestion afin de reconnaître suffisamment tôt les tendances et, le cas échéant, de pouvoir prendre des mesures en conséquence. La maison Usys GmbH soutient le Syndicat dans le maintien et le développement du système de gestion.

7.3.5 Changements ayant des conséquences sur le système de qualité

En 2013, on n'a pas constaté de changements significatifs ayant des conséquences sur le système de management. Ce dernier est complété et adapté en permanence aux situations actuelles.

L'ordonnance sur les dénominations «montagne» et «alpage» appliquées aux produits agricoles et denrées alimentaires qui en sont issues (ODMA) a donné lieu à des discussions, notamment en ce qui concerne le cycle de certification. Finalement, une solution a pu être trouvée avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et SWISS TS. Les marchands de bétail également certifiés en vertu de l'ordonnance ODMA doivent passer un audit externe tous les deux ans.

A l'avenir, le concept de formation sera fortement élargi afin de pouvoir appliquer les exigences de manière judicieuse et efficace.

7.3.6 Résultats des audits

Les conseillers externes Richard Suter et Christian Thürig, Usys GmbH, ont procédé aux audits internes annuels auprès des marchands de bétail. Ces audits permettent d'examiner le respect des exigences formulées dans les normes ainsi que celles du Syndicat. Quelques rares écarts ont été constatés. Les recommandations ont été prises en compte et mises en œuvre.

En 2013, quatre nouveaux marchands de bétail ont adhéré à la solution par branche. Un marchand a été certifié uniquement en vertu de l'ordonnance sur les dénominations « montagne » et « alpage », tandis que quatre marchands ont choisi la certification ODMA en combinaison avec la certification ISO. Un marchand de bétail a décidé de se retirer du système spécifique pour la branche. Tous les audits de certification se sont terminés avec succès, aucun écart n'a pu être constaté, seulement quelques instructions ont été données, celles-ci ont été mises en œuvre immédiatement. Actuellement 90 membres adhèrent à la solution de la branche selon la norme ISO 9001:2008.

Année	Nouvelles exploitations certifiées	Total exploitations certifiées selon la solution de la branche du SSMB
2008	5	5
2009	4	9
2010	71	80
2011	9	87
2012	2	86
2013	5 (1 seulement ODMA)	90 (1 seulement ODMA)

OSMA = Ordonnance sur les dénominations «montagne» et «alpage», RS 910.19

Le 22.10.2013, le conseiller externe Richard Suter, Usys GmbH, a procédé à l'audit interne auprès du secrétariat du SSMB. L'audit a révélé une très bonne image du maintien du système de management et de l'application des exigences normatives; aucun écart n'a été constaté. Le système devra désormais être maintenu et développé en permanence.

L'audit externe auprès du secrétariat du SSMB, par M. Martin Ruch, Swiss TS, a eu lieu le 21.11.2013 et s'est terminé avec succès. Aucun écart n'a été constaté. Les quelques recommandations et remarques ont été prises en considération et appliquées lors de l'audit même.

Le système de gestion peut être implémenté et certifié rapidement et simplement auprès des marchands de bétail intéressés. Les audits internes permettront à l'avenir de surveiller les exigences standard et de détecter les points faibles ainsi que les potentiels d'amélioration.

Les résultats détaillés de tous les audits internes et externes figurent dans les rapports d'audit.

7.3.7 Mesures préventives, de rectification et d'amélioration

Les mesures de rectification et préventives seront appliquées sans tarder, car elles permettent d'améliorer les processus et contribuent au développement du système de gestion. Les mesures de rectification et préventives qui ne peuvent pas être appliquées immédiatement, seront prises en considération dans la planification de l'année suivante. Par la surveillance permanente des marchés nationaux et internationaux, ainsi que par le contact hebdomadaire avec les plus importants transformateurs de viande et les organisations du groupe professionnel, les problèmes peuvent être détectés rapidement et de manière efficace, et des mesures de rectification et d'amélioration peuvent être prises en conséquence. Pendant l'année sous revue, les adaptations des conditions d'achat ainsi que les négociations relatives à la prise en charge des frais dans la chaîne de création de valeur de la viande comportaient le plus grand potentiel de problèmes.

A l'occasion des audits internes et des audits de certification auprès des marchands de bétail, aucun écart n'a été constaté. Les remarques et recommandations ont été immédiatement appliquées.

7.3.8 Recommandation en vue des améliorations

Le système qualité doit être maintenu, mis à jour et intégré auprès de certains marchands de bétail.